

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 27 septembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DAE 26** Subvention (4.900 euros) à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (8e).

#### **Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association le carré de la Madeleine (8<sup>e</sup>) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2017 ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 4.900 euros est attribuée à l'association le carré de la Madeleine (8e) située 11, rue de Castellane à Paris 8e (31321 - 2018\_00028) pour la mise en place d'illuminations à

l'occasion des fêtes de fin d'année 2017. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 16.000 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end of the word "Hidalgo".

**Anne HIDALGO**